

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Municipalité de Verchères | 59025 |

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Maxime Salois, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Municipalité de Verchères pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature Maxime Salois

Date 3 juin 2024

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	28
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	29
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	30
Situation financière par organismes	31
Charges par objets	32
Excédent (déficit) accumulé	33
Avantages sociaux futurs	37

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	48
Analyse des charges consolidées	60

RAPPORT

Aux membres du conseil de la Municipalité de Verchères

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Verchères (la municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2023, de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et elle n'a pas fourni les informations requises dans ses états financiers consolidés en vertu de cette norme. À cet égard, les états financiers consolidés dérogent aux normes comptables du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers consolidés, aux charges ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité de Verchères inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT

· nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

· nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit avec réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MPA inc. société de comptables professionnel agréés (1)
(1) Préparé par Robert Arbour, CPA auditeur
Montréal le 3 juin 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations	
		2023	2022
Revenus			
Taxes	1	8 515 844	8 097 527
Compensations tenant lieu de taxes	2	86 579	67 718
Quotes-parts	3		
Transferts	4	1 404 300	3 082 887
Services rendus	5	300 879	306 116
Imposition de droits	6	415 442	719 002
Amendes et pénalités	7	185 169	143 764
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	241 336	126 224
Autres revenus	10	71 251	78 922
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	11 220 800	12 622 160
Charges			
Administration générale	14	1 655 544	1 463 129
Sécurité publique	15	2 249 901	2 194 260
Transport	16	1 736 029	1 640 861
Hygiène du milieu	17	3 121 302	3 014 166
Santé et bien-être	18	77 256	79 362
Aménagement, urbanisme et développement	19	394 504	401 843
Loisirs et culture	20	1 918 099	1 961 859
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	299 834	262 580
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	11 452 469	11 018 060
Excédent (déficit) de l'exercice	25	(231 669)	1 604 100
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	31 400 520	29 796 420
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		
Solde redressé	28	31 400 520	29 796 420
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	31 168 851	31 400 520

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	4 653 300	4 231 534
Débiteurs (note 5)	2	7 773 201	8 393 649
Prêts (note 6)	3	100 000	
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	12 526 501	12 625 183
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	509 672	836 457
Revenus reportés (note 11)	12	540 686	485 608
Dette à long terme (note 12)	13	11 066 870	11 747 621
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	102 398	124 000
Autres passifs (note 14)	15		
	16	12 219 626	13 193 686
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	306 875	(568 503)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	30 720 933	31 840 137
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	122 834	117 486
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	18 209	11 400
	23	30 861 976	31 969 023
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	31 168 851	31 400 520
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	31 168 851	31 400 520
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	31 168 851	31 400 520
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations	
		2023	2022
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(231 669)	1 604 100
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2	(823 588)	1 142 382)
Produit de cession	3	4 680	2 047
Amortissement	4	1 947 442	1 856 602
(Gain) perte sur cession	5	5 219	(3 090)
Réduction de valeur / Reclassement	6		1 151
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	1 133 753	714 328
Variation des propriétés destinées à la revente	9		
Variation des stocks de fournitures	10	(5 348)	(29 622)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	(6 809)	(673)
	13	(12 157)	(30 295)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15	(14 549)	
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	875 378	2 288 133
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	(568 503)	(2 856 636)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	(568 503)	(2 856 636)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21	306 875	(568 503)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(231 669)	1 604 100
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	1 947 442	1 856 602
Autres			
▪ Perte (Gain) disposition	3.1	(5 219)	(3 090)
▪ Réduction de valeur	3.2	(4 111)	1 151
	4	1 706 443	3 458 763
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	620 448	(1 201 331)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(326 785)	(249 014)
Revenus reportés	8	55 078	185 156
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(21 602)	10 470
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(5 348)	(29 622)
Autres actifs non financiers	12	(6 809)	(673)
	13	2 021 425	2 173 749
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(823 588)	(1 142 382)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	4 680	2 047
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	()	()
	18	(818 908)	(1 140 335)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(100 000)	()
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	()
Cession	22		
	23	(100 000)	
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24		2 042 000
Remboursement de la dette à long terme	25	(695 670)	830 037)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	14 919	(16 498)
Autres			
▪	28.1		
	29	(680 751)	1 195 465
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	421 766	2 228 879
Solde déjà établi	31	4 231 534	2 002 655
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	4 231 534	2 002 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	4 653 300	4 231 534

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. Statut de l'organisme municipal

La Municipalité de Verchères est constituée en vertu du Code Municipal du Québec. Elle est dirigée par un conseil regroupant 6 conseillers et un maire.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 @ S23-4.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la municipalité dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des partenariats auxquels elle participe. Cette consolidation proportionnelle se fait ligne par ligne.

La municipalité participe au partenariat suivant :

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. (consolidation ligne par ligne) (2,945%)

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que la comptabilisation des revenus et charges aux cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

C) Actifs financiers

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

D) Passifs**Frais reportés liés à la dette à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

E) Actifs non financiers**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures: 15, 20 et 40 ans

Bâtiments: 40 ans

Véhicules: 3 à 5, 10, 15 et 20 ans

Ameublement et équipement de bureau: 5 et 10 ans

Machinerie, outillage et équipement: 3 à 10, 15 et 20 ans

Amélioration locatives : période de 10 ans

F) Revenus

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;

les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur ;

les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les transferts (subvention) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

G) Avantages sociaux futurs

Régimes retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur. Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Provenant de la consolidation de la régie de police Richelieu Saint-Laurent

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2022 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- Pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette ;
- Avantages sociaux futurs :
 - pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, celui-ci est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
 - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - pour le montant négatif créé en 2010 pour contrer l'effet de la charge des cotisations versées par un autre employeur: sur la DMERCA des salariés participants au 31 décembre 2010 .

I) Instruments financiers

Instruments financiers

a) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, l'entité évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- Les remboursements ou encaissements;
- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et les placements de portefeuille autres que ceux constitués d'investissements de capitaux propres cotés sur un marché actif, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations, les amendes, les pénalités, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation et les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats consolidés.

d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputées aux résultats à la provision pour moins-values.

La municipalité évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés. Les taux sont établis à partir de table de probabilité de défaut du marché.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils sont recouverts.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La municipalité est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la municipalité.

La municipalité n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la municipalité et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

3. Modification de méthodes comptables

1. Adoption initiale - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

Le 1^{er} janvier 2023, la municipalité a adopté les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la municipalité comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la municipalité qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées. Conformément aux nouvelles exigences, la municipalité doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la municipalité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, ont fait l'objet d'une application prospective.

La municipalité n'a évalué, ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

2. Adoption initiale - SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille

Le 1^{er} janvier 2023, la municipalité a adopté les exigences des normes comptables SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises et SP 3041, Placements de portefeuille du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Ces normes établissent la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, par exemple les instruments primaires comme les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt ou de devises.

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers consolidés, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Conformément à ce chapitre, les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise seront présentés dans le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et aucun poste des états financiers consolidés de l'exercice courant n'a fait l'objet d'ajustements. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers consolidés de l'exercice antérieur.

Également, des informations additionnelles sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et sur la gestion de ces risques sont présentées dans les notes complémentaires notamment dans la note 25 portant sur les instruments financiers consolidés.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :		
Fonds en caisse et dépôts à vue	1 4 653 300	4 231 534
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	
Autres éléments	3.1	
▪		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 4 653 300	4 231 534
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6 4 653 300	4 231 534
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7 1 122 178	945 399
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. Débiteurs

		2023	2022
Taxes municipales	9	196 353	219 837
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	6 523 979	6 716 374
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	746 644	1 020 063
Organismes municipaux	13	89 982	117 545
Autres			
▪ Intérêts, mutations	14.1	86 442	180 447
▪ Divers	14.2	129 801	139 383
	15	7 773 201	8 393 649
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	5 764 416	6 023 645
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	5 764 416	6 023 645
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21		16 058
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	5 764 416	6 024 005
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	759 563	692 369
	27	6 523 979	6 716 374

Note**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪ Prêt pour fosse septiques	30.1	100 000	
	31	100 000	
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note

Prêt pour les fosses septiques, intérêt allant de 5,5%, versement annuel de 9 875 \$, échéant entre 2025 et 2030

7. Placements de portefeuille

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
	35		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Note**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

Note**9. Emprunts temporaires**

La municipalité bénéficie d'une marge de crédit pour les activités de fonctionnement d'un montant de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel. La marge est inutilisée au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$. Un montant de 0 \$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 2.945 %.

10. Crédoiteurs et charges à payer

		2023	2022
Fournisseurs	41	30 265	383 355
Salaires et avantages sociaux	42	323 541	260 483
Dépôts et retenues de garantie	43	65 218	96 530
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Intérêts courus	45.1	90 648	96 089
	46	509 672	836 457

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

11. Revenus reportés

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	6 832	10 356
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪ TECQ	52.1	435 808	402 063
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	80 765	59 725
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Ballet Jazz	60.1	17 281	13 464
	61	540 686	485 608

Note**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,50	5,95	2024	2050	62	11 105 200	11 800 800
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		70
Autres					69		
					70	11 105 200	11 800 870
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(38 330)	(53 249)
					72	11 066 870	11 747 621

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73	885 250			885 250
2025	74	759 600			759 600
2026	75	761 500			761 500
2027	76	763 900			763 900
2028	77	766 400			766 400
2029 et plus	78	7 168 550			7 168 550
	79	11 105 200			11 105 200
Intérêts et frais accessoires	80	()	()	()	
	81	11 105 200			11 105 200

Note**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (102 398)	(124 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84 (102 398)	(124 000)
Charge de l'exercice		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 103 207	194 709
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87 89 243	84 496
Autres régimes (REER et autres)	88	
Régimes de retraite des élus municipaux	89 220	277
	90 192 670	279 482

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

14. Autres passifs

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 ()(
Charge de désactualisation ¹	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	102	12 273 991	198 801		12 472 792
Eaux usées	103	25 453 102	97 342		25 550 444
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	13 469 308	24 452		13 493 760
Autres					
▪ Aménagement Parc	105.1	2 826 402	24 788		2 851 190
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	4 960 041	7 927		4 967 968
Améliorations locatives	108	34 905	2 816		37 721
Véhicules	109	2 143 169	80 113	16 045	2 207 237
Ameublement et équipement de bureau	110	527 772	71 965		599 737
Machinerie, outillage et équipement divers	111	785 741	315 384	140 943	960 182
Terrains	112	1 034 403			1 034 403
Autres	113				
	114	63 508 834	823 588	156 988	64 175 434
Immobilisations en cours	115				
	116	63 508 834	823 588	156 988	64 175 434
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	117	6 594 846	377 122		6 971 968
Eaux usées	118	13 398 159	636 806		14 034 965
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	5 424 592	432 218		5 856 810
Autres					
▪ Aménagement Parc	120.1	1 527 232	154 250		1 681 482
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	2 489 250	118 948		2 608 198
Améliorations locatives	123	33 332	372		33 704
Véhicules	124	1 103 656	126 247	15 420	1 214 483
Ameublement et équipement de bureau	125	484 002	32 693		516 695
Machinerie, outillage et équipement divers	126	613 628	68 786	146 218	536 196
Autres	127				
	128	31 668 697	1 947 442	161 638	33 454 501
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	31 840 137			30 720 933
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	()	()	()	()
Valeur comptable nette	132				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

16. Propriétés destinées à la revente

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	139.1				
	140				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	141.1				
	142				
VALEUR COMPTABLE NETTE	143				

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪ Assurance et école de police	144.1	18 209
Autres		
▪	145.1	
	146	18 209
		11 400

Note**19. Obligations contractuelles**

La Municipalité s'est engagée par des contrats de services professionnels reliés à l'exploitation, pour les ouvrages d'enlèvement de la neige échéant en 2025, à verser une somme totale de 661 024 \$ durant ces périodes:

2024	330 512\$
2025	330 512\$

Provenant de la consolidation de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

En vertu des divers contrats, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent s'est engagée pour les 3 prochains exercices pour une somme globale de 1 183 770\$. Pour pourvoir à ces engagements, la Régie devra prévoir pour les 3 prochains exercices financiers les sommes suivantes:

Location de système de radio communication: 394 590\$ en 2024, 394 590\$ en 2025 et 394 590\$ en 2026.

La quote-part de la Municipalité de Verchères s'élève à 2,945%.

20. Droits contractuels

S.O

21. Passifs éventuels

S.O

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
Emprunts temporaires			
▪	147.1		
	148		
Dettes à long terme			
▪	149.1		
	150		
	151		

N.A.

B) Auto-assurance

Provenant de la consolidation de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent

La régie assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme les employés cadres.

La quote-part de la Municipalité de Verchères s'élève à 2,945%.

C) Poursuites

Poursuites de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent

Au cours de l'exercice, la Régie de police a fait l'objet de griefs de certains de ces employés, pour une somme indéterminée.

La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 29 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 124 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 1 040 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 4 650 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La quote-part de la Municipalité de Verchères s'élève à 2,945%.

D) Autres

ENVIRONNEMENT

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la municipalité excède les normes en vigueur. La municipalité n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement.

Provenant de la consolidation de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent

Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal.

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'un ou l'autre des parties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 10 mai 2023, la Cours d'appel du Québec a confirmé le jugement de la Cour supérieure du Québec en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM). Le jugement indique que la loi RRSM n'est pas inconstitutionnelle, à l'exception des dispositions de cette loi qui permettent à l'organisme municipal de suspendre l'indexation automatique des retraités. Il est à noter que des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été déposées en août 2023.

Bien que l'employeur se soit prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadre de la Loi RRSM, l'application du jugement est suspendue jusqu'à ce qu'une décision finale et sans appel soit rendue.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et des jugements rendus n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2023. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

24. Données budgétaires

L'état des résultats détaillés par organismes et l'état de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes comportent une comparaison avec le budget adopté par l'organisme municipal.

25. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la municipalité est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la municipalité sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs aux prêts et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la municipalité au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la municipalité évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La municipalité ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la municipalité croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	7 360 605	7 853 982

Prêts

Le solde des prêts, présenté à l'état de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

La municipalité estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison du nombre considérable d'emprunteurs.

À la date de mise au point des états financiers, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date.

Des sûretés représentant le total des prêts atténuent le risque de crédit de ces prêts.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La municipalité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La municipalité établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

2023									
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	419 024 \$		-		-		-		419 024 \$
Intérêts courus à payer	90 648 \$		-		-		-		90 648 \$
Dettes	885 250 \$		1 521 100 \$		1 530 300 \$		7 168 550 \$		11 105 200 \$
	1 394 922 \$		1 521 100 \$		1 530 300 \$		7 168 550 \$		11 614 872 \$
2022									
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	740 368 \$		-		-		-		740 368 \$
Intérêts courus à payer	96 089 \$		-		-		-		96 089 \$
Dettes	879 730 \$		1 644 850 \$		1 525 400 \$		7 750 890 \$		11 800 870 \$
	1 716 187 \$		1 644 850 \$		1 525 400 \$		7 750 890 \$		12 637 327 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la municipalité est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la municipalité prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2023					
	Taux d'intérêt fixe		Taux d'intérêt variable		Total
Passifs financiers					
Dettes	11 105 200 \$		- \$		11 105 200 \$
31 décembre 2022					
	Taux d'intérêt fixe		Taux d'intérêt variable		Total
Dettes	11 800 870 \$		- \$		11 800 870 \$

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 60 000 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2023 (50 000 \$ en 2022).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	8 097 527	8 436 895	8 515 844			8 515 844
Compensations tenant lieu de taxes	2	67 718	70 900	86 579			86 579
Quotes-parts	3					1 267 456	
Transferts	4	713 676	600 400	594 300			594 300
Services rendus	5	251 927	167 200	252 546		76 115	300 879
Imposition de droits	6	719 002	408 000	415 442			415 442
Amendes et pénalités	7	24 018	20 000	32 263		152 906	185 169
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	115 634	88 055	221 384		19 952	241 336
Autres revenus	10	75 832	49 000	45 560		25 691	71 251
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	10 065 334	9 840 450	10 163 918		1 542 120	10 410 800
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	2 369 211		810 000			810 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	2 369 211		810 000			810 000
	22	12 434 545	9 840 450	10 973 918		1 542 120	11 220 800
Charges							
Administration générale	23	1 335 124	1 423 500	1 520 301	53 236	82 007	1 655 544
Sécurité publique	24	1 854 814	1 852 770	1 934 890	161 260	1 448 989	2 249 901
Transport	25	1 170 858	1 367 000	1 244 724	491 305		1 736 029
Hygiène du milieu	26	2 028 114	2 055 440	2 089 961	1 031 341		3 121 302
Santé et bien-être	27	79 362	86 700	77 256			77 256
Aménagement, urbanisme et développement	28	397 843	445 500	391 229	3 275		394 504
Loisirs et culture	29	1 786 555	1 897 460	1 745 546	172 553		1 918 099
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	248 866	286 900	290 959		8 875	299 834
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	1 825 621	1 769 260	1 912 970	(1 912 970)		
	34	10 727 157	11 184 530	11 207 836		1 539 871	11 452 469
Excédent (déficit) de l'exercice	35	1 707 388	(1 344 080)	(233 918)		2 249	(231 669)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 707 388	(1 344 080)	(233 918)	(231 669)
Moins : revenus d'investissement	2	(2 369 211)	()	(810 000)	(810 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(661 823)	(1 344 080)	(1 043 918)	(1 041 669)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4	1 825 621	1 769 260	1 912 970	1 947 442
Produit de cession	5			2 000	4 680
(Gain) perte sur cession	6			7 274	5 219
Réduction de valeur / Reclassement	7	1 151		(2 055)	
	8	1 826 772	1 769 260	1 922 244	1 957 341
Propriétés destinées à la revente					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16				
Remboursement de la dette à long terme	17	(920 200)	(389 170)	(421 847)	(421 918)
	18	(920 200)	(389 170)	(421 847)	(421 918)
Affectations					
Activités d'investissement	19	(56 022)	1 272 000	884 580	884 580
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				
Excédent de fonctionnement affecté	21	640 975	890 000	500 000	500 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(78 500)	345 990	(78 500)	(103 732)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	13 295		117 267	(4 064)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				113 203
	25	631 792	(36 010)	(345 813)	(29 296)
	26	1 538 364	1 344 080	1 154 584	5 730
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	876 541		110 666	7 979
					118 645

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	2 369 211	810 000	810 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (15 210)(12 382)(12 382)
Sécurité publique	3 (28 036)(104 399)(53 556)(
Transport	4 (456 316)(256 229)(256 229)
Hygiène du milieu	5 (496 262)(298 033)(298 033)
Santé et bien-être	6 ()))
Aménagement, urbanisme et développement	7 ()))
Loisirs et culture	8 (123 554)(98 989)(98 989)
Réseau d'électricité	9 ()))
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 ()))
	11 (1 119 378)(770 032)(53 556)(
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12 ()))
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Émission ou acquisition	13 ()	100 000)(100 000)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14			
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	(56 022)	884 580	884 580
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16			
Excédent de fonctionnement affecté	17			
Réserves financières et fonds réservés	18		381 814	53 556
	19	(56 022)	1 266 394	53 556
	20	(1 175 400)	396 362	396 362
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	1 193 811	1 206 362	1 206 362

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	4 021 550	4 452 054	201 246	4 653 300
Débiteurs (note 5)	2	8 245 562	7 656 003	117 198	7 773 201
Prêts (note 6)	3		100 000		100 000
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	12 267 112	12 208 057	318 444	12 526 501
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10				
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	663 505	342 920	166 752	509 672
Revenus reportés (note 11)	12	485 608	534 625	6 061	540 686
Dettes à long terme (note 12)	13	11 747 551	11 066 870		11 066 870
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			102 398	102 398
Autres passifs (note 14)	15				
	16	12 896 664	11 944 415	275 211	12 219 626
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(629 552)	263 642	43 233	306 875
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	31 778 278	30 640 614	80 319	30 720 933
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	112 021	116 573	6 261	122 834
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22		6 000	12 209	18 209
	23	31 890 299	30 763 187	98 789	30 861 976
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	2 132 563	1 663 329	44 794	1 708 123
Excédent de fonctionnement affecté	25	1 644 020	1 723 920	5 733	1 729 653
Réserves financières et fonds réservés	26	916 000	612 686	33 470	646 156
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(23 456)	93 811	22 294	116 105
Financement des investissements en cours	28	(1 662 768)	(456 406)		(456 406)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	28 207 476	27 577 111	80 319	27 657 430
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	31 260 747	31 026 829	142 022	31 168 851
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	2 113 460	2 157 964	3 217 883	3 080 078
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	484 050	501 578	761 801	840 149
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	3 772 480	3 564 175	3 732 885	3 527 293
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	268 700	264 753	264 753	246 538
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11				
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	18 200	26 206	35 081	16 042
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	2 758 380	2 780 190	1 484 952	1 443 832
Transferts	15				
Autres	16			7 673	7 526
Autres					
Transferts	17				
Autres	18				
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	1 769 260	1 912 970	1 947 441	1 856 602
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪	21.1				
	22	11 184 530	11 207 836	11 452 469	11 018 060

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	1 708 123	2 154 652
Excédent de fonctionnement affecté	2	1 729 653	1 696 873
Réserves financières et fonds réservés	3	646 156	945 399
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(116 105)(2 901)
Financement des investissements en cours	5	(456 406)	(1 662 768)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	27 657 430	28 269 265
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	31 168 851	31 400 520
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	1 663 329	2 132 563
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	44 794	22 089
	11	1 708 123	2 154 652
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Équilibre budgétaire	12.1	520 000	500 000
▪ Transport en commun	12.2	499 763	499 763
▪ Collecte sélective	12.3	148 135	148 135
▪ Membrane usine	12.4	330 000	300 000
▪ Boue épuration	12.5	146 022	116 122
▪ Évaluation	12.6	40 000	40 000
▪ Élections	12.7	40 000	40 000
	13	1 723 920	1 644 020
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Projets spéciaux	14.1		1 641
▪ Éventualités	14.2	5 733	51 212
	15	5 733	52 853
	16	1 729 653	1 696 873

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	612 686
Organismes contrôlés et partenariats	22	33 470
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	
Montant non réservé		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	
Autres		
▪	30.1	
	31	646 156
	32	945 399
	646 156	945 399

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (10 131)(11 868)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ())
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ())
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ())
Autres	37 (12 163)(14 489)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ())
	39 (22 294)(26 357)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ())
Assainissement des sites contaminés	41 ())
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ())
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ())
Autres	44.1 ())
	45 (22 294)(26 357)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ())
Utilisation du fonds de roulement	47 ())
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ())
Utilisation du fonds de roulement	49 ())
Autres	50.1 ())
	51 ())
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ())
Mesure relative à la COVID-19	53 ())
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ((6 189))((23 456))
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ())
Autres	56.1 ())
	57 ((6 189))((23 456))
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61 (100 000)	
Autres	62.1	
	63 (100 000)	
	64 (116 105)(2 901)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	65	
Investissements à financer	66 (456 406)(1 662 768)
	67 (456 406)	(1 662 768)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68 30 720 933	31 840 137
Propriétés destinées à la revente	69	
Prêts	70 100 000	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73 30 820 933	31 840 137
Ajustements aux éléments d'actif	74	
	75 30 820 933	31 840 137
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	76 (11 066 870)(11 747 621)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (38 330)(53 249)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78 5 764 416	6 023 645
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80 2 177 281	2 206 353
	81 (3 163 503)(3 570 872)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ())
	83 (3 163 503)(3 570 872)
	84 27 657 430	28 269 265

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »).

La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

Description des régimes:

1. Date d'entrée en vigueur des régimes: le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale: à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative:

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

i) Policiers syndiqués: Tout participant peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications: Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée : Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulé aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de rattachement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 0.5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0.35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes:

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSB, les rentes sont indexées selon 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSB, les rentes sont indexées selon 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles.

9. Règle du 50% (cotisation excédentaire)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

10. Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués: Volet courant: 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,20% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

b) Cadres: Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications: 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

11. Cotisation patronale

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (124 000)	(113 530)
Charge de l'exercice	4 (103 207)(194 709)
Cotisations versées par l'employeur	5 124 809	184 239
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (102 398)	(124 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 4 758 354	4 543 360
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (4 865 758)(4 619 233)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (107 404)	(75 873)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 5 006	(48 127)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (102 398)	(124 000)
Provision pour moins-value	12 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (102 398)	(124 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	14	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	4 758 354
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (4 865 758)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (107 404)(
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	186 330
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	72 830
	20	186 330
Cotisations salariales des employés	21 (94 299)(
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ()(
	23	92 031
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	2 341
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(2 150)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres	29.1	
▪	29.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	94 372
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	268 967
Rendement espéré des actifs	32 (260 132)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	8 835
Charge de l'exercice	34	103 207
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	194 152
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (260 132)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(65 980)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	10 505
Prestations versées au cours de l'exercice	39	198 266
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	4 708 761
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	4 301 231
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	86 524
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	72 535
DMERCA du nouveau volet	45	16
DMERCA de l'ancien volet	46	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	34

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,85 %	5,71 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,71 %	5,38 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 ()(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ()(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 ()(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ()(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ()(

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022	
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	()	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	()	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	()	
Rendement espéré des actifs	85	()	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
	86		
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	()	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 _____ 1

Description des régimes et autres renseignements**Régime de la municipalité de Verchères**

Le régime offert aux employés est une régime de retraite à cotisations déterminées, l'employeur contribue à hauteur de 6%. La contribution de l'employé est de 5%. L'employeur remet une fois par mois sa contribution et celle du salarié au fiduciaire choisi par le régime de retraite.

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités 105		
Régime de retraite par financement salarial 106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec 107		
Régime de retraite à prestations cibles 108		
Autres régimes 109	89 243	84 496
110	89 243	84 496

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur		
Régime volontaire d'épargne-retraite 112		
Régime de retraite simplifié 113		
REER 114		
Autres régimes 115		
116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

	2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice 117	13	15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2023	2022
Cotisations des élus au RREM	118	65	88
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	220	277
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	220	277

Note

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	6 172 898	6 172 898	5 873 289
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7	163 165	163 165	157 035
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	6 336 063	6 336 063	6 030 324
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	670 938	670 938	648 211
Égout	13	570 762	570 762	535 466
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15	682 593	682 593	680 664
Autres				
▪ Cours d'eau	16.1	7 840	7 840	12 880
▪ Vidages fosses septiques	16.2	29 376	29 376	29 564
▪ Paiement comptant	16.3	3 252	3 252	
Centres d'urgence 9-1-1	17	29 073	29 073	30 650
Service de la dette	18	185 947	185 947	129 768
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	2 179 781	2 179 781	2 067 203
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	2 179 781	2 179 781	2 067 203
	27	8 515 844	8 515 844	8 097 527

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			188
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	11 497	11 497	12 861
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	57 503	57 503	41 149
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	69 000	69 000	54 198
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36	17 579	17 579	13 520
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39	17 579	17 579	13 520
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	86 579	86 579	67 718

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47			
Sécurité publique				
Police	48			
Sécurité incendie	49	1 643	1 643	9 431
Sécurité civile	50			
Autres	51			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	52			20 000
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			
Réseau de distribution de l'eau potable	63	188 218	188 218	151 051
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72			
Autres	73			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	77	1 601	1 601	
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80	286 181	286 181	311 273
Loisirs et culture				
Activités récréatives	81	7 199	7 199	114 549
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	18 179	18 179	33 870
Autres	83			
Réseau d'électricité	84			
	85	503 021	503 021	640 174

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	86			
Sécurité publique				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	91			
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101			
Réseau de distribution de l'eau potable	102	810 000	810 000	2 369 211
Traitement des eaux usées	103			
Réseaux d'égout	104			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	120			
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			
Réseau d'électricité	123			
	124	810 000	810 000	2 369 211

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129			
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	91 279	91 279	73 502
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	91 279	91 279	73 502
TOTAL DES TRANSFERTS	136	1 404 300	1 404 300	3 082 887

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>			Administration municipale	Données consolidées	
			Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS					
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX					
Administration générale					
Greffe et application de la loi	137				
Évaluation	138				
Autres	139	6 175	6 175	6 063	
	140	6 175	6 175	6 063	
Sécurité publique					
Police	141				
Sécurité incendie	142				
Sécurité civile	143				
Autres	144	100 466	100 466	115 696	
	145	100 466	100 466	115 696	
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	146				
Enlèvement de la neige	147	15 593	15 593	8 818	
Autres	148				
Transport collectif	149				
Autres	150				
	151	15 593	15 593	8 818	
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152				
Réseau de distribution de l'eau potable	153				
Traitement des eaux usées	154				
Réseaux d'égout	155				
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	156				
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	157				
Tri et conditionnement	158				
Autres	159				
Autres	160				
Cours d'eau	161				
Protection de l'environnement	162				
Autres	163				
	164				

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
Réseau d'électricité	177			
	178	122 234	122 234	130 577

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Grefe et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181			
	182			
Sécurité publique				
Police	183			
Sécurité incendie	184			
Sécurité civile	185			
Autres	186	2 317	50 650	57 720
	187	2 317	50 650	57 720
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198			
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206	22 032	22 032	2 800
	207	22 032	22 032	2 800

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>			Administration municipale	Données consolidées	
			Réalisations 2023		
SERVICES RENDUS (suite)					
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)					
Santé et bien-être					
Logement social	208				
Sécurité du revenu	209				
Autres	210				
	211				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	212				
Rénovation urbaine	213				
Promotion et développement économique	214				
Autres	215				
	216				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	217	41 842	41 842	70 960	
Activités culturelles					
Bibliothèques	218	61 663	61 663	40 406	
Autres	219	2 458	2 458	3 653	
	220	105 963	105 963	115 019	
Réseau d'électricité	221				
	222	130 312	178 645	175 539	
TOTAL DES SERVICES RENDUS	223	252 546	300 879	306 116	

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224	10 540	10 540	7 030
Droits de mutation immobilière	225	404 902	404 902	711 972
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	415 442	415 442	719 002
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	229	32 263	185 169	143 764
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	230			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	231	221 384	241 336	126 224
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232	(7 274)	(5 219)	3 090
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		20 035	
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	52 834	56 435	75 832
	242	45 560	71 251	78 922
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	243			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	148 561		148 561	151 251	153 815
Greffe et application de la loi	2	713 750		713 750	713 750	652 590
Gestion financière et administrative	3	122 091		122 091	179 019	169 236
Évaluation	4	80 024		80 024	80 024	90 048
Gestion du personnel	5	20 382		20 382	42 771	59 062
Autres						
▪ Administratif	6.1	435 493	53 236	488 729	488 729	338 378
	7	1 520 301	53 236	1 573 537	1 655 544	1 463 129
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	1 191 027		1 191 027	1 344 778	1 302 772
Sécurité incendie	9	714 268	161 260	875 528	875 528	880 642
Sécurité civile	10	29 595		29 595	29 595	10 846
Autres	11					
	12	1 934 890	161 260	2 096 150	2 249 901	2 194 260
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	13	407 134	455 497	862 631	862 631	917 962
Enlèvement de la neige	14	454 019	14 056	468 075	468 075	325 181
Éclairage des rues	15	12 840	21 752	34 592	34 592	44 874
Circulation et stationnement	16	16 332		16 332	16 332	10 635
Transport collectif						
Transport en commun	17	354 399		354 399	354 399	342 209
Transport aérien	18					
Transport par eau	19					
Autres	20					
	21	1 244 724	491 305	1 736 029	1 736 029	1 640 861

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
HYGIÈNE DU MILIEU					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	432 674	306 241	738 915	736 268
Réseau de distribution de l'eau potable	23	168 728	173 962	342 690	421 865
Traitement des eaux usées	24	236 373	186 738	423 111	423 486
Réseaux d'égout	25	245 250	351 048	596 298	606 796
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés					
Collecte et transport	26	218 757		218 757	212 738
Élimination	27	51 550		51 550	58 194
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	28	30 387		30 387	10 973
Tri et conditionnement	29	1 387		1 387	892
Matières organiques					
Collecte et transport	30	184 836		184 836	183 625
Traitement	31	142 856		142 856	139 898
Matériaux secs	32	93 354		93 354	80 779
Autres					
Plan de gestion	34				
Autres	35				
Cours d'eau	36	153 256	13 352	166 608	100 823
Protection de l'environnement	37				
Autres	38	130 553		130 553	37 829
	39	2 089 961	1 031 341	3 121 302	3 014 166
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
Logement social	40	45 999		45 999	46 395
Sécurité du revenu	41				
Autres	42	31 257		31 257	32 967
	43	77 256		77 256	79 362

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
Aménagement, urbanisme et zonage	44	245 788	1 352	247 140	247 142
Rénovation urbaine					
Biens patrimoniaux	45				
Autres biens	46				
Promotion et développement économique					
Industries et commerces	47	104 573		104 573	101 105
Tourisme	48	32 638	1 923	34 561	42 821
Autres	49	8 230		8 230	10 775
Autres	50				
	51	391 229	3 275	394 504	401 843
LOISIRS ET CULTURE					
Activités récréatives					
Centres communautaires	52	61 669		61 669	60 716
Patinoires intérieures et extérieures	53	117 759	16 342	134 101	102 374
Piscines, plages et ports de plaisance	54	134 035	18 160	152 195	109 262
Parcs et terrains de jeux	55	444 766	117 760	562 526	569 351
Parcs régionaux	56				
Expositions et foires	57				
Autres	58	376 840	19 144	395 984	511 958
	59	1 135 069	171 406	1 306 475	1 353 661
Activités culturelles					
Centres communautaires	60	114 527		114 527	115 479
Bibliothèques	61	246 487	863	247 350	250 221
Patrimoine					
Musées et centres d'exposition	62	620	284	904	1 098
Autres ressources du patrimoine	63	27 717		27 717	28 709
Autres	64	221 126		221 126	212 691
	65	610 477	1 147	611 624	608 198
	66	1 745 546	172 553	1 918 099	1 961 859

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	67					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	68	264 753		264 753	264 753	246 538
Autres frais	69					
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	70				8 835	13 606
Autres	71	26 206		26 206	26 246	2 436
	72	290 959		290 959	299 834	262 580
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	73					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	74	1 912 970 (1 912 970)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

Autres renseignements

Questionnaire	13
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	Réalisations
		2023	2023	2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	53 035	53 035	56 262
Usines de traitement de l'eau potable	2	179 899	179 899	15 092
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	65 098	65 098	424 909
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	164 834	164 834	382 233
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	16 408	16 408	28 139
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	19 287	19 287	121 030
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	7 926	7 926	8 425
Édifices communautaires et récréatifs	14			
Améliorations locatives	15		2 816	444
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17		43 105	18 668
Ameublement et équipement de bureau	18	61 699	66 311	8 322
Machinerie, outillage et équipement divers	19	172 168	175 191	62 559
Terrains	20			
Autres	21	29 678	29 678	16 299
	22	770 032	823 588	1 142 382

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	53 035	53 035	56 262
Usines de traitement de l'eau potable	2	179 899	179 899	15 092
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	65 098	65 098	424 909
Autres infrastructures	5	200 529	200 529	531 402
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	271 471	325 027	114 717
	12	770 032	823 588	1 142 382

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	1 226 970		288 970	938 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	4 550 255		147 471	4 402 784
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	5 777 225		436 441	5 340 784
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	6 023 645		259 229	5 764 416
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	6 023 645		259 229	5 764 416
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	6 023 645		259 229	5 764 416
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	6 023 645		259 229	5 764 416
	19	11 800 870		695 670	11 105 200
Dette en cours de refinancement	20	()		()	
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	11 800 870		695 670	11 105 200

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	11 105 200
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	405 406
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	5 764 416
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	5 746 190
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats		
Endettement net à long terme	13	
Endettement net à long terme	14	5 746 190
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	15	731 742
Communauté métropolitaine	16	75 929
Autres organismes	17	824 000
Endettement total net à long terme	18	7 377 861
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	7 377 861
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées		
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
Administration générale					
	Greffe et application de la loi	1	31 090	31 090	26 884
	Évaluation	2	79 449	79 449	89 236
	Autres	3	94 332	94 332	95 167
Sécurité publique					
	Police	4	1 191 027	(104 211)	(109 084)
	Sécurité incendie	5	8 852	8 852	75 048
	Sécurité civile	6			
	Autres	7			
Transport					
	Réseau routier	8			13 389
	Transport collectif	9	354 368	354 368	342 185
	Autres	10			
Hygiène du milieu					
	Eau et égout	11			2 608
	Matières résiduelles	12	723 128	723 128	687 099
	Cours d'eau	13	146 926	146 926	77 512
	Protection de l'environnement	14			
	Autres	15			
Santé et bien-être					
	Logement social	16	43 514	43 514	41 914
	Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement					
	Aménagement, urbanisme et zonage	18	42 814	42 814	31 138
	Rénovation urbaine	19			
	Promotion et développement économique	20	41 116	41 116	47 450
	Autres	21			
Loisirs et culture					
	Activités récréatives	22	23 574	23 574	23 286
	Activités culturelles	23			
Réseau d'électricité					
		24			
		25	2 780 190	1 484 952	1 443 832

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		2023	2022
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	770 032	1 119 378
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	770 032	1 119 378

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	13,00	40,00	24 887,00	1 010 274	257 240	1 267 514
Professionnels	2						
Cols blancs	3	8,00	32,50	11 042,00	280 881	78 960	359 841
Cols bleus	4	10,00	40,00	17 463,00	424 249	119 782	544 031
Policiers	5						
Pompiers	6	4,00	40,00	7 921,00	327 247	38 116	365 363
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	35,00		61 313,00	2 042 651	494 098	2 536 749
Élus	9	7,00			115 313	7 480	122 793
	10	42,00			2 157 964	501 578	2 659 542

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	188 218	810 000			998 218
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6	406 082				406 082
	7	594 300	810 000			1 404 300

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		2023	2022
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2	34 769	29 739
Autres	3		
	4	34 769	29 739
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6	56 039	47 932
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	56 039	47 932
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	4 743	4 057
Enlèvement de la neige	11	3 782	3 235
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	8 525	7 292
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	40 560	34 692
Réseau de distribution de l'eau potable	17	70 063	59 927
Traitement des eaux usées	18	3 782	3 235
Réseaux d'égout	19	67 735	57 936
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23	6 780	5 799
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	1 630	1 394
	26	190 550	162 983
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	1 076	920
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39	1 076	920
Réseau d'électricité			
	40		
	41	290 959	248 866

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Alexandre Belisle	1.1 Maire	25 807	12 904	23 092	5 303
Katherine Ramacieri L'Heureux	1.2 Conseiller	8 917	4 463		
Dominic Lampron	1.3 Conseiller	9 022	4 516		
Annie Dubeau	1.4 Conseiller	9 022	4 516		
Gilles Lamoureux	1.5 Conseiller	8 707	4 355		
Claude Ménard	1.6 Conseiller	5 735	2 868		
Philippe Tremblay	1.7 Conseiller	1 051	526		
Nathalie Fillion	1.8 Conseiller	8 602	4 301		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 _____ 1 500 000 \$

Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 3 _____ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus 7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges 11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs 14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16 _____ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer 17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19 _____ \$

Ligne 24 : Libres 20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice 23 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice 24 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25 _____ \$

Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 _____ \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 _____ 115 274 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 _____ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 _____ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 _____ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 _____ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 _____ \$
- b) autres formes d'aide 42 _____ 100 000 \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43 \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 _____ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 _____ \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 _____ \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 _____ \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 _____ \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 _____ \$

- Systèmes de drainage

51 _____ \$

- Abords de routes

52 _____ \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 _____ \$

b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 _____ \$

c) Total des frais encourus admissibles

56 _____ \$

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 _____

b) Date d'adoption de la résolution

58 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 088-2001
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2011-04-04
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 _____
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 _____
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 _____
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 _____
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 _____
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 _____
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 _____
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 _____
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 _____
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 _____
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

La question 14 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI** **NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-06-03

Nom du signataire : Maxime Salois

Fonction du signataire : Greffier-trésorier adjoint

Date de transmission au Ministère : 2024-06-05

Date et heure de la dernière modification : 2024-05-31 13:12

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	10 065 334	9 840 450	10 163 918	1 542 120	10 410 800
Investissement	2	2 369 211		810 000		810 000
	3	12 434 545	9 840 450	10 973 918	1 542 120	11 220 800
Charges	4	10 727 157	11 184 530	11 207 836	1 539 871	11 452 469
Excédent (déficit) de l'exercice	5	1 707 388	(1 344 080)	(233 918)	2 249	(231 669)
Moins : revenus d'investissement	6 (2 369 211)()	810 000)()	810 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(661 823)	(1 344 080)	(1 043 918)	2 249	(1 041 669)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	1 825 621	1 769 260	1 912 970	34 472	1 947 442
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10 (920 200)(389 170)(421 847)(71)(421 918)
Affectations						
Activités d'investissement	11 ((56 022))(1 272 000)(884 580)()	884 580)
Excédent (déficit) accumulé	12	575 770	1 235 990	538 767	(29 296)	509 471
Autres éléments de conciliation	13	1 151		9 274	625	9 899
	14	1 538 364	1 344 080	1 154 584	5 730	1 160 314
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	876 541		110 666	7 979	118 645

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2022	2023	2022
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	4 021 550	4 452 054	4 653 300
Débiteurs	2	8 245 562	7 656 003	7 773 201
Placements de portefeuille	3			
Autres	4		100 000	100 000
	5	12 267 112	12 208 057	12 526 501
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	11 747 551	11 066 870	11 066 870
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			102 398
Autres	9	1 149 113	877 545	1 050 358
	10	12 896 664	11 944 415	12 219 626
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(629 552)	263 642	306 875
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	12	31 778 278	30 640 614	30 720 933
Autres	13	112 021	122 573	141 043
	14	31 890 299	30 763 187	30 861 976
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	2 132 563	1 663 329	1 708 123
Excédent de fonctionnement affecté	16	1 644 020	1 723 920	1 729 653
Réserves financières et fonds réservés	17	916 000	612 686	646 156
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 ((23 456))	93 811))	116 105))
Financement des investissements en cours	19	(1 662 768)	(456 406)	(456 406)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	28 207 476	27 577 111	27 657 430
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	31 260 747	31 026 829	31 168 851

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
Excédent de fonctionnement affecté		
Administration municipale		
▪ Équilibre budgétaire	1.1	520 000
▪ Transport en commun	1.2	499 763
▪ Collecte sélective	1.3	148 135
▪ Membrane usine	1.4	330 000
▪ Boue épuration	1.5	146 022
▪ Évaluation	1.6	40 000
▪ Élections	1.7	40 000
	2	1 723 920
Organismes contrôlés et partenariats ¹	3	5 733
	4	1 729 653
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	5.1	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	7	612 686
Organismes contrôlés et partenariats	8	33 470
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Administration municipale	9	
Organismes contrôlés et partenariats	10	
Fonds local d'investissement	11	
Fonds local de solidarité	12	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13	
Autres		
▪	14,1	
	15	646 156
	16	2 375 809
		945 399
		2 642 272

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	5 746 190
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	7 377 861

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
		Total consolidé	Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	4 402 784	4 550 255
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	938 000	1 226 970
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	5 764 416	6 023 645
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	11 105 200	11 800 870

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	12	8 097 527	8 436 895	8 515 844	8 515 844
Compensations tenant lieu de taxes	13	67 718	70 900	86 579	86 579
Quotes-parts	14				
Transferts	15	713 676	600 400	594 300	594 300
Services rendus	16	251 927	167 200	252 546	300 879
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	743 020	428 000	447 705	600 611
Autres	18	191 466	137 055	266 944	312 587
	19	10 065 334	9 840 450	10 163 918	10 410 800
Investissement					
Taxes	20				
Quotes-parts	21				
Transferts	22	2 369 211		810 000	810 000
Autres	23				
	24	2 369 211		810 000	810 000
	25	12 434 545	9 840 450	10 973 918	11 220 800

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	1 520 301	53 236	1 573 537	1 655 544	1 463 129
Sécurité publique						
Police	2	1 191 027		1 191 027	1 344 778	1 302 772
Sécurité incendie	3	714 268	161 260	875 528	875 528	880 642
Autres	4	29 595		29 595	29 595	10 846
Transport						
Réseau routier	5	890 325	491 305	1 381 630	1 381 630	1 298 652
Transport collectif	6	354 399		354 399	354 399	342 209
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	1 083 025	1 017 989	2 101 014	2 101 014	2 188 415
Matières résiduelles	9	723 127		723 127	723 127	687 099
Autres	10	283 809	13 352	297 161	297 161	138 652
Santé et bien-être	11	77 256		77 256	77 256	79 362
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	245 788	1 352	247 140	247 140	247 142
Promotion et développement économique	13	145 441	1 923	147 364	147 364	154 701
Autres	14					
Loisirs et culture	15	1 745 546	172 553	1 918 099	1 918 099	1 961 859
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	290 959		290 959	299 834	262 580
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	9 294 866	1 912 970	11 207 836	11 452 469	11 018 060
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	1 912 970 (1 912 970)			
	21	11 207 836		11 207 836	11 452 469	11 018 060

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Réalisations 2023</u>		<u>Total consolidé¹</u>
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Organismes contrôlés et partenariats</u>	
Revenus d'investissement	1	2 369 211	810 000		810 000
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (1 119 378)(770 032)(53 556)(823 588)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 ()(100 000)()(100 000)
Financement à long terme des activités d'investissement	4				
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	(56 022)	884 580		884 580
Excédent accumulé	6		381 814	53 556	435 370
	7	(1 175 400)	396 362		396 362
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	1 193 811	1 206 362		1 206 362

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14